

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT RUE D'HELLIEULE DURANT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT  
DE VOIRIE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de  
Communes, Président du Pays de la Déodatie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : A compter du lundi 18 mai 2015 à 8 heures, et jusqu'à la fin des travaux  
d'aménagement de voirie, rue d'Hellieule,

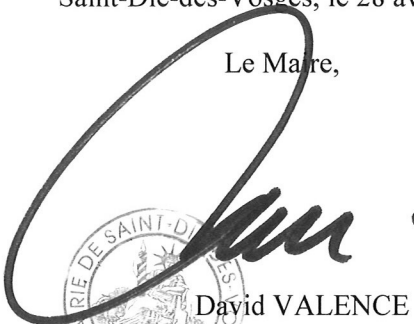
- Le stationnement et la circulation seront interdits rue d'Hellieule, entre la place  
du 8 mai et l'intersection avec la rue du parc, sauf riverains.

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place  
par les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur des  
Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 28 avril 2015

Le Maire,

  
David VALENCE

